

## COMMUNIQUÉ de presse



des syndicats et sections syndicales FO ALSTOM

fo-alstom.con

Nous avons été informés que pour les salariés d'Alstom Transport SA, principale filiale française du groupe, il y aurait versement d'une prime de participation aux bénéfices dont le montant annoncé s'annonce microscopique... (moyenne entre 10 & 20 euros)

**C'est le dernier épisode d'une situation simplement inacceptable et honteuse**. Depuis plusieurs années les salariés d'Alstom Transport SA ne perçoivent plus, ou très peu, de prime de participation aux bénéfices, au moins en partie à cause d'optimisations fiscales...

Le versement d'une prime d'intéressement suite à un accord durement négocié et signé par plusieurs syndicats dont **FO** met, certes, un peu de « beurre dans les épinards » mais le contenu de l'assiette salariale reste peu copieux.

En parallèle, malgré une inflation toujours galopante et des salariés durement impactés sur leur pouvoir d'achat au quotidien, coté salaire le compte n'y est pas non plus.

Les mesures obtenues en début d'année, notamment à la suite de mouvements de grève, s'avèrent complètement « larguées » vis-à-vis de l'inflation actuelle avec une augmentation constante des prix des carburants, de l'énergie, des produits alimentaires de bases, etc...

## Et pourtant les résultats pour le groupe ALSTOM sont là :

- Entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022, Alstom a enregistré 19,3 milliards d'euros de commandes. Le chiffre d'affaires a atteint 15,5 milliards d'euros.
- Au cours de l'exercice fiscal 2021/22, le résultat d'exploitation ajusté s'est élevé à 767 millions d'euros, équivalent à une marge opérationnelle ajustée de 5,0 %.
- Alstom bénéficie, dixit notre Direction, d'une liquidité solide de 5 060 millions d'euros et de capitaux propres s'élevant à 9 024 millions d'euros au 31 mars 2022.

Les sections et syndicats FO du groupe Alstom revendiquent la réouverture des négociations salariales avec comme point essentiel l'augmentation générale des salaires pour toutes les catégories de salariés. Un courriel intersyndical a été fait récemment sur ce sujet.

**FO** rappelle que les salariés ne bénéficient pas des mêmes augmentations, quand il y en a, de salaire et de rémunération, que leurs cadres dirigeants et notamment leur PDG...

Parce que là c'est largement au-dessus de l'inflation!

Paris, le 18 juillet 2022

## Contact: